



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Autorisation d'Exploitation (AEX) - "AEX Valentin" Commune de Roura - SAS Guyane Ressources

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GUYANE RESSOURCES

Raison sociale

SAS

N° SIRET

82372107100038

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Plat

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28. Exploitation minière, 28A, 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire situé sur la crique Valentin. L'exploitation de ce gisement se fera à l'aide de trois pelles excavatrices de 25 t, d'une unité de traitement gravimétrique (tremie de chargement + crible fixe + sluice) et de motopompes. L'exploitation d'un tel gisement aurifère nécessite la déforestation de l'ensemble de la surface exploitable (9 ha), la mise en andains de bois pour la réhabilitation, le décapage du mort-terrain (sterile), le stockage du mort-terrain pour la constitution des digues et retenues d'eau, l'excavation du gravier (+ matrice argilo-sableuse) et son débouage à la lance à eau sur un sluice équipé de moquettes 3M et métal déployé. Le gravier lave sera rejeté dans le bassin de decantation situé à l'arrière du sluice qui avancera au fur et à mesure de l'exploitation (système de baranques). Tous les 500m d'avancée le long du flat, les baranques antérieures (qui ne servent plus au système de decantation en circuit fermé) seront réhabilitées (redispotion des couches dans l'ordre initial), (disposition de la terre végétale et des andains pour revitaliser le mort-terrain) et végétalisées (bouturage et ensemencement d'espèces locales robustes pionnières sur 50% de la surface travaillée) au fur et à mesure afin de limiter, prévenir et

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation du gisement aurifère secondaire "Valentin" a pour objectif d'extraire l'or contenu dans les alluvions pour le vendre à un comptoir d'or agréé. L'exploitation du gisement a pour objectif d'être rentable et de permettre à la SASU Guyane Ressources de s'inscrire dans une dynamique d'acquisition de titres miniers et de pérennisation à court-moyen terme dans la région.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'exploitation de cette AEX se fera en utilisant la base-vie Amazone Gold sur le perimetre de l'AEX "PK 35", a 1,2 km au SUD des zones d'exploitation. Une drop zone est situe sur de la base-vie en cas de necessite d'evacuation d'urgence. Le materiel qui sera utilise pour l'exploitation (materiel de la SASU Guyane Ressources) est deja present sur le site (actuellement pour l'exploitation de l'AEX PK 35). La SASU Guyane Ressources dispose deja de tout le materiel necessaire a l'exploitation de l'AEX : pelles mecaniques, grille, pompes ... Une piste de 150 m de long sera a creer pour acceder au perimetre de l'AEX. La surface deboisee au total sera de 9 ha pour les zones d'exploitation et de 500 m² pour la piste d'accès. La phase 1 comprend 27 chantiers, sur 4 ha, avec 0 m de derivation de crique. La phase 2 comprend 21 chantiers, sur 2,5 ha, avec 800 m de derivation de crique. La phase 3 comprend 18 chantiers, sur 2,5 ha, avec 0 m de derivation de crique. Les chantiers auront une dimension de 40 m par 40 m en moyenne. Les travaux d'exploitation dureront 9 mois environ.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation s'effectuera en quatre phases de travaux contenant 66 chantiers d'exploitations au total. Le nombre de bandes creuses parrallelement a l'allongement du flat est de 4 bandes en moyenne. 3 pelles de 25 t seront utilisees sur le projet (exploitation de 9 ha sur 10 mois). La premiere phase d'exploitation puisera dans la crique Valentin le stock d'eau de 2 000 m³ necessaire a l'installation du premier circuit ferme. Les phases suivantes utiliseront le meme stock d'eau. Un pompage d'eau occasionnel peut etre necessaire pour augmenter le niveau d'eau des bassins (environ 2 000 m³ par phase). La derivation de la crique se fera sur 800 m environ au total. L'exploitation du minerai se fait en decapant a la pelle excavatrice le recouvrement argileux sterile et en le stockant a proximite. L'extraction du gravier se fait au moyen de la pelle excavatrice sous forme de bandes (environ 10 a 12 m de largeur) paralleles a l'allongement du flat. Le minerai est foisonne pres du sluice ou une pelle mecanique fixe et charge le gravier sur la tremie de chargement. Le minerai est ensuite lave par les lances a eau puis la pulpe formee est criblee et recuperee sur le sluice. Le rejet de sluice (argiles) se deposent ensuite dans les bassins de decantation en circuit d'eau ferme. L'or recupere sur le sluice est ensuite pre-concentre au carbet laboratoire et ensuite achemine a Cayenne pour etre vendu a un comptoir d'or agree. Le procede utilise fait intervenir au moins deux pelles excavatrices montees sur chenilles, un sluice a crible et deux motopompes. L'equipe de travail sera composee d'une dizaine de personnes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procedure d'autorisation d'exploitation miniere conformement aux dispositions de l'article L.611-1 du Code Minier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface deivation cours eau	(21,8, ha) (800, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La zone demande se situe en SDOM 3, la base-vie et la piste d'accès sont déjà existantes (AEX PK 35). Zonage Nf du PLU de Roura.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	commune de Roura
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'eau pour la consommation domestique de la base-vie (eau potable, douches, blanchisserie, etc.) plusieurs centaines de litres par jour. - Prélèvement d'environ 2000m ³ pour chaque phase pour constituer un stock initial permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant toutes les phases de développement du projet. (soit 6 000 mètre cube au total)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phréatique du lit mineur) sera mobilisée pour traitement sur sluice. Il y aura donc modification des flux de masse d'eau souterraine. La réhabilitation à l'avancee avec la restitution de la succession des horizons permet de contraindre spatialement et temporellement ces modifications aux seules zones travaillées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Deboisement de 9,05 ha au total. Faune déplace progressivement lors de l'avancée du déboisement. Coupure écologique de petite taille entre la forêt de relief et la zone basse exploitée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Deboisement de 9 ha de forêt
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Risque sanitaire par pollution aux hydrocarbures et en cas de pollution bactérienne des eaux par la base vie. Les mesures reductrices seront décrites dans la notice d'impact
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase de travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant la phase de travaux. La logistique (carburant et nécessaire de vie/travail) engendrera des trafics routiers (une à deux fois par semaine).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et les motopompes. Les travaux s'effectueront la journée entre 7h et 16h. Le transport logistique générera des nuisances sonores ponctuelles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les engins lourds d'exploitation engendreront des vibrations sur un rayon de 10 mètres environ lors de leur circulation sur le chantier d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Seulement sur le camp (travaux de jour)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air correspondent aux gaz d'échappement de la pelle mécanique, des motopompes et divers véhicules de logistique. L'émission de gaz d'échappement sera normale (moteur aux normes CE).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux de lavage ayant été décantées au préalable pour respecter la norme de 35 mg/l de rejet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Crique Valentin lors du comblement des bassins lors de la réhabilitation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Lors du traitement du minerai, l'eau se charge en Matieres En Suspension (MES). Directement pres traitement du minerai, cette pulpe est rejetee dans un bassin de decantation pour abaissement de la charge en MES puis reutilisation de l'eau en circuit ferme. Les effluents seront contenus par des digues pour eviter tous rejets dans l'environnement et reutilisation de l'eau decantee dans le circuit de traitement existant du minerai.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Il y aura production de dechets verts inertes lors de la deforestation et d'ordures menageres (ramenees chaque semaine pour etre jetees en dechetterie). Il y aura quelques dechets de type plastiques et les huiles seront rapatriees pour traitement adapte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	zone isolee, dont le paysage sera impacte lors de la phase de travaux et de repousse. Un protocole de revegetalisation sera respecte. Prevention des services archeologiques en cas de decouverte fortuite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'AEX "Valentin" est a proximite de l'AEX PK 35, actuellement en exploitation. La rehabilitation de l'AEX PK est prevu d'etre terminee en decembre 2025, soit bien avant le debut des travaux possible sur l'AEX Valentin. Une partie importante des zones d'exploitation concerne des terrasses, sans detournement de cours d'eau. Le bassin versant de la crique Valentin est different de celui de la crique Orapu

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Qualite de l'eau : Les travaux seront imperativement realises en circuit ferme (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionne par la mise en place d'une chaine d'au moins un bassins de decantation aux dimensions adaptees. Autosurveillance quotidienne, pas de pompage en saison d'etiage. Canal cree suivant un cahier des charges limitant la turbidite lors de la mise en eau et lors de pluies. Hydrocarbures : bacs de retention, futs et citernes sous abris, evacuation des hydrocarbures usages aux societes aggrees. Faune : pas de chasse Flore : Tous les bassins de decantation inoperants dans le processus de decantation seront combles et niveles, le regalage des surfaces et la revegetalisation seront faits au fur et a mesure de l'avancee des travaux en periode seche. Replantation sur 50% de la surface sur couche de terre vegetale et apres andainage. Les dechets domestiques et industriels (huiles, plastiques, pieces mecaniques souillees, etc.) seront evacues du site vers une decharge ou un centre agree en fonction de leur nature. Touts les points seront detailles dans la notice d'impact de la demande d'AEX.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ne se situe pas dans une zone SDOM a contrainte et se situe loin de zone habites (30 km a vol d'oiseau de Cacao). Le site ne comprend pas de zones d'exploitation sur une ZNIEFF. La notice d'impact de la demande d'AEX detaillera toutes les mesures pour eviter et reduire les impacts environnementaux. Il n'y a pas d'impact cumule avec l'AEX PK 35 du fait que la rehabilitation et revegetalisation de l'AEX PK 35 seront terminees lorsque les travaux sur l'AEX Valentin commenceront. De plus les bassins versants de ces deux permis sont differents (pass de cumul sur les ruissellements). La region a deja ete impactee par l'activite miniere illegal. Pour ces differentes raisons le projet d'AEX "Valentin" devrait etre dispense d'etude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom plat

Prénom

Qualité du signataire president

À cayenne

Fait le 28-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)